

A TRAVERS LES DOCUMENTS OFFICIELS

CE QUE NOUS AVONS PAYÉ ET CE QU'IL NOUS RESTE.

Parmi les paiements effectués en 1871, nous trouvons dans les comptes publics les sommes suivantes, que nous avons notées comme représentant des constructions d'une nature permanente et pouvant, par conséquent, être portées à l'actif de la province :

Placement chemin de fer à barrière de Québec.....	\$ 15,000 00
Prison d'Aylmer.....	8,146 56
Prisons et Palais de Justice, construction.....	70,253 02
Chemins de fer.....	48,171 20

Cette dernière somme étant une subvention, ne devait rien rapporter au gouvernement, mais c'était toujours autant de pris sur le revenu et d'appliqué dans l'intérêt public, en sus des sommes nécessaires au maintien du gouvernement.

En 1872, nous avons payé :

Pour chemins de fer.....	\$99,180 00
Constructions de prisons et palais de justice.....	48,387 96

En 1874, nous avons payé :

Subventions aux chemins de fer.....	38,700 00
Prison des femmes à Montréal et prisons de Sherbrooke et de Trois-Rivières.....	39,789 20

